



Cotonou, le 1.3.MARS.2023....

N°2023- 36 / PR/ARMP/PRMP/S-PRMP

La Personne Responsable des Marchés Publics

//-

MESDAMES ET MESSIEURS LES RESPONSABLES
DES CABINETS / FIRMES ET CONSULTANTS,
POTENTIELS CANDIDATS AU RECRUTEMENT
D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE POUR
L'IMPLEMENTATION DU E-PROCUREMENT AU
BENIN.

Objet : A/s des observations sur l'AMI relatif au recrutement d'une assistance technique dans le cadre de l'implémentation du e-procurement du Bénin.

Référence : L/N/REF/0225/ICP/2023

Mesdames et Messieurs,

Je viens par la présente vous remercier pour votre intérêt au recrutement d'une assistance technique pour l'implémentation du e-procurement au Bénin.

L'objectif de l'assistance technique telle que prévue par le Bénin est de soutenir la conception du projet de mise en œuvre d'un système de passation des marchés publics en ligne, notamment par la réingénierie des processus actuels de passation des marchés publics et l'élaboration du cahier des charges fonctionnel et technique du nouveau système.

Relativement aux observations, objet de la correspondance citée en référence, il nous plait de porter à votre attention les précisions suivantes :

- **Point 1**

S'agissant de l'étape 1, un cabinet international avait déjà été recruté en 2020 pour faire une étude préalable de l'état de préparation du Bénin aux marchés publics électroniques. Les livrables de cette étude ont été validés en 2021. L'étape 1 étant réalisée et dans l'optique d'optimisation des ressources, le Bénin a pris l'option de confier la réalisation des étapes 2 et 3 à l'accompagnement d'une Assistance technique (un Experts/Consultant international et un Expert/Consultant national).

- **Point 2**

La description des profils dans l'AMI et les TdR vient en appui au cadre de gouvernance mis en place. A cet effet, un arrêté interministériel portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de pilotage et d'exécution du projet de mise en place de la

plateforme e-procurement a été signé en 2021, par le Ministre d'Etat, chargé de l'Economie et des Finances et la Ministre du numérique et de la digitalisation. Cet arrêté définit l'organisation et fixe les attributions et le fonctionnement des organes de pilotage et d'exécution du projet de mise en place de la plateforme e-Procurement au Bénin. La gouvernance du projet est assurée par un Comité de pilotage (CoPil), un Comité technique (CoTech) et un Comité juridique (CoJur) :

- le Comité de pilotage (CoPil) est l'instance de gouvernance et de supervision générale du Projet ;
- le comité Juridique (CoJur) est l'instance en charge des transformations juridiques nécessitées par la mise en œuvre du projet ;
- le Comité technique (CoTech) est l'instance en charge de la mise en œuvre des orientations du Comité de pilotage et de la coordination de l'exécution du projet.

Les rôles métiers, technique et juridique seront assurés par ce cadre de gouvernance tout au long du cycle du projet.

L'Assistance Technique a pour mission l'accompagnement technique durant ces étapes du processus. Se référer aux TDR pour une meilleure compréhension de la mission et des résultats attendus en termes de livrables.

• **Point 3**

La durée de contractualisation de 150 jours est en discontinu sur l'ensemble du temps de réalisation du projet en conformité avec les cadres de résultats et indicateurs liés aux décaissements prévus par le bailleur. Il faut se référer aux TDR et à l'AMI pour comprendre que la présente mission est spécifique et ne doit pas être confondue avec celles qui vont suivre pour aboutir à l'effectivité de l'implémentation de la plateforme et son fonctionnement.

Tout en vous réitérant nos sincères remerciements pour l'attention portée à la bonne réalisation du projet, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.



Ludovic GUEDJE